

Le Directeur Général

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
MINISTERE CHARGE DES TRANSPORTS
Bureau d'Enquête sur les Accidents de Transport Terrestre
Grande Arche - Paroi Sud
92055 LA DEFENSE CEDEX

A l'attention de Monsieur Jean PANHALEUX

Mandelieu, le 11 juin 2018

Objet : **Rapport d'enquête technique – Affaire n°BEATT-2015-015 (accident du 29/10/2015 sur l'autoroute A8 Barrière de péage de Saint-Isidore)**

N/Réf. : DMP/DHA/JLP/SC/48

Monsieur le Directeur,

Vous avez ouvert une enquête le 30 octobre 2015, suite à l'accident survenu le 29 octobre 2015 sur l'autoroute A8 à la barrière de péage de Saint Isidore, et vous avez formulé les deux recommandations suivantes dans le rapport d'enquête technique relatif à cet accident :

Recommandation R1 : Etudier la faisabilité d'une inter-distance entre véhicules lourds circulant sur les voies lentes favorisant les conditions d'accessibilité à l'utilisation des lits d'arrêt par des véhicules lourds en détresse et la signalisation correspondante.

Recommandation R2 : Etudier et mettre en œuvre un aménagement de la signalisation des lits d'arrêt, ainsi qu'un renforcement de celle relative au lit n°10, dernière voie de détresse avant la barrière de péage, en conformité à l'ICTAAL et à la note d'information n°52 du SETRA.

Nous vous informons, que nous avons d'ores et déjà mis en œuvre les dispositions suivantes dans la zone de l'accident :

- Dépose des 2 panneaux indiquant la succession des lits d'arrêt,
- Passage de l'indication en allemand vers l'espagnol des mentions « utilisez votre frein moteur » et « voie de détresse »,
- Rajout d'un portique (PR 207,750) pour indication et prise en compte des limitations à 110 km/h pour les VL, 70 km/h pour les PL >3,5 t et 50km/h pour les PL >10t.

Société des autoroutes Estérel, Côte d'Azur, Provence, Alpes

432, avenue de Cannes - BP 41 - 06211 Mandelieu cedex
Tél. : +33 (0)4 93 48 50 00 - Fax : +33 (0)4 93 48 50 10

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 131 544 945 euros
RCS Cannes 562 041 525 - APE 5221Z - ID. TVA FR 68 562 041 525

D'autre part, vous nous avez adressé le 11 avril 2018 le rapport d'enquête technique relatif au carambolage survenu le 17 septembre 2015 sur l'autoroute A8 à la barrière de péage de La Turbie dans lequel est également formulée une recommandation à destination de la société ESCOTA.

Dans une optique de cohérence et de lisibilité par les usagers, la Direction des Infrastructures de Transport (DIT) a demandé à ESCOTA de lui présenter, avant leur mise en place, les dispositifs de signalisation complémentaires qui pourraient être mis en œuvre dans les 3 descentes du contournement de Nice en sus de ceux déjà installés.

A la suite de cet échange, nous ne manquerons pas de vous informer des dispositions qui auront été retenues par la DIT.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération distinguée.



Blaise RAPIOR